

Arcure annonce le succès de sa levée de fonds de 6 M€ pour financer son développement

- Augmentation de capital de 2 M€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid) en complément de l'emprunt convertible en actions de 4 M€ souscrit par Inveready
- Demande globale de 2,55 M€ pour l'augmentation de capital, soit un taux de sursouscription de 128%

Pantin, le 16 juin – 8h – Arcure (« la **Société** »), spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement de l'image pour l'industrie, annonce le succès de son opération d'augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« **Opération** »).

Patrick MANSUY, Président et co-fondateur d'Arcure, déclare : « *Le succès de cette augmentation de capital témoigne de la confiance des investisseurs, que nous remercions, à l'égard des projets d'Arcure et de ses ambitions. Avec cette augmentation de capital et l'émission obligataire, Arcure dispose aujourd'hui d'une structure financière renforcée, en adéquation avec sa stratégie de croissance rentable, avec un objectif de doublement de son chiffre d'affaires à l'horizon 2024. Avec ce renfort, Arcure ambitionne de devenir un acteur clé de l'Intelligence Artificielle au service de l'autonomie des véhicules industriels.* »

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

La demande globale s'est élevée à 2,55 M€, provenant à 80% de la part d'investisseurs institutionnels et 20% de la part de particuliers via la plateforme PrimaryBid, soit un taux de sursouscription de 128% du montant de l'offre.

L'Opération, d'un montant total, prime d'émission incluse, de 2 M€, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 655 740 actions nouvelles ordinaires, représentant 13 % du capital existant de la Société avant l'Opération, dans le cadre :

- d'une offre de 539 500 actions nouvelles ordinaires d'un montant (prime d'émission incluse) de 1,65 M€, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société) (conformément à la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société en date du 9 juin 2022 sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce (l'« **Offre Réserve** ») ;
- d'une offre au public d'actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, d'un montant (prime d'émission incluse) de 0,35 M€, par émission de 116 240 actions nouvelles (l'« **Offre PrimaryBid** »).

Les actions nouvelles, représentant environ 13,0% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Opération et 11,5% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de l'Opération, ont été émises hier soir par décisions du Directoire de la Société en vertu des délégations de compétence conférées par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 9 juin 2022.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 3,05 € par action, représentant une décote de 10,3% par rapport au cours de clôture de l'action Arcure au 15 juin 2022, soit 3,40 €, et de 12,3% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Arcure des 5 dernières séances de bourse sur Euronext Growth précédant sa fixation (i.e. du 9 au 15 juin 2022 inclus), soit 3,4778 €.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération ainsi que leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth sous le code ISIN FR0013398997 (code mnémonique : ALCUR) interviendra le 20 juin 2022. Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

En application de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT

Le capital social d'Arcure sera composé de 5 701 381 actions à l'issue du règlement-livraison.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat (sur une base non diluée) avant et après la réalisation de l'Opération est la suivante :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Opération		Après la réalisation de l'Opération	
	Nbr d'actions et de droits de vte	% du capital	Nbr d'actions et de droits de vte	% du capital
Dirigeants-fondateurs et apparentés	1 231 434	24,41%	1 231 434	21,60%
Patrick MANSUY	509 090	10,09%	509 090	8,93%
Franck GAYRAUD	475 274	9,42%	475 274	8,34%
Karine MANSUY	247 060	4,90%	247 060	4,33%
Céline GAYRAUD	10	0,00%	10	0,00%
Actionnaires financiers historiques	1 746 602	34,62%	1 746 602	30,63%
CEA	150 000	2,97%	150 000	2,63%
ATI	311 090	6,17%	311 090	5,46%
Siparex Proximité Innovation (à travers plusieurs véhicules)	603 799	11,97%	603 799	10,59%
Odyssee (à travers plusieurs véhicules)	681 713	13,51%	681 713	11,96%
Salariés	81 519	1,62%	81 519	1,43%
Autres personnes physiques	310 073	6,15%	310 073	5,44%
Public	1 676 013	33,22%	2 331 753	40,90%
TOTAL	5 045 641	100,00%	5 701 381	100,00%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Opération sera portée à 0,88%.

EMISSION OBLIGATAIRE DE 4 M€

Pour rappel, parallèlement à cette Opération, Arcure a signé avec le fonds Inveready la documentation définitive d'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA 2022 ») pour un montant total de 4,0 M€ tel que décrit dans le communiqué de presse du 15 juin 2022.

PARTENAIRES FINANCIERS

TP ICAP Midcap est intervenu en qualité de Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre sur ce Placement Privé, le cabinet Kramer Levin Naftalis et Frankel en qualité de Conseil juridique et ACTUS finance & communication en qualité de Conseil en communication financière.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (<https://primarybid.fr>).

FACTEURS DE RISQUES

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans la section « 3. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté » du rapport financier annuel 2021, disponible sur le site internet de la Société (<https://www.arcure-bourse.com/informations-financieres/documents-financiers.html>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Plus d'information sur www.arcure-bourse.com

À propos d'Arcure

Créée en 2009, Arcure est une société de haute technologie, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image dans l'univers industriel, qui développe et commercialise des solutions pour renforcer l'autonomie et la sécurité des engins et robots industriels.

En collaboration avec les équipes de recherche du CEA, Arcure a notamment développé Blaxtair®, une solution de pointe de détection intelligente de piétons, améliorant la sécurité autour des véhicules industriels dans de nombreux contextes, et notamment dans les environnements les plus extrêmes. Vendu déjà à près de 12 000 exemplaires dans plus de 30 pays, Blaxtair® est utilisé par les leaders industriels mondiaux et progressivement adopté par les constructeurs d'engins.

Arcure dispose d'un siège à Paris, d'une filiale aux Etats-Unis et de bureaux commerciaux en Allemagne, en Espagne et en Asie.

Arcure, cotée sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0013398997 - Mnémo : ALCUR) a réalisé, en 2021, un chiffre d'affaires de 10,4 M€ (dont 69% à l'international), en croissance de 33%.

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Margaux Rouillard
arcure@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 32

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Amaury Dugast
adugast@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 74

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société ARCURE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société ARCURE ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société ARCURE n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. ARCURE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs d'ARCURE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par ARCURE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. ARCURE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de

ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.